

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Mise en place de la commission chargée de la toponymie et de la mémoire nationale.

Cette initiative participe de la volonté du Gouvernement de reconstruire un narratif cohérent avec le vécu de nos héros et de notre identité, en inscrivant notre histoire dans la trame du présent et dans l'imaginaire des générations futures. L'objectif est de rééquilibrer notre mémoire nationale, de la replacer dans le sillage de la vérité historique, de la cohésion sociale et de la fierté partagée à travers la dénomination des lieux, espaces et rues.

Elle permettra, par ailleurs, de renforcer l'élan de renaissance mémorielle et identitaire de notre pays dans la continuité d'actions emblématiques telles que le retour de biens culturels, l'érection des statues de Bio GUERA et de l'Amazone, la construction du Monument aux Dévoués dans le Jardin de Mathieu à Cotonou.

La commission pluridisciplinaire constituée aura pour mission de proposer, à travers une démarche scientifique, historique et inclusive, une nouvelle cartographie du Bénin en ce domaine, une géographie de la mémoire et de la dignité retrouvée.

De façon spécifique, elle veillera notamment à :

- identifier les lieux à rebaptiser ;
- constituer une base de données documentées des toponymes valorisant les figures et événements marquants du pays ;
- assurer la cohérence entre les nouveaux noms, l'histoire locale et la mémoire nationale ;
- impliquer les collectivités locales, les institutions éducatives, les communautés culturelles et les chefferies traditionnelles ;

- proposer des programmes de sensibilisation citoyenne et éducative autour du sens des noms attribués ;
- accompagner les projets de monuments, musées, jardins de mémoire et espaces commémoratifs, dans la continuité du Monument aux Dévoués.

A cet effet, le Conseil a adopté le décret portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de ladite commission puis procédé à la nomination de ses membres.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets fixant :

- la procédure, les modalités de conclusion des accords de siège entre l'État et les organisations internationales en République du Bénin ;
- les conditions, la procédure et les modalités de conclusion des accords de siège entre l'État et les associations, fondations ou organisations non gouvernementales étrangères ainsi que les types d'avantages y relatifs en République du Bénin ;
- les normes minimales de performance énergétique et le système d'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs en République du Bénin ; ainsi que celui portant :
- nomination des membres de la Commission nationale de Protection du Patrimoine culturel.

II- Communications.

II-1. Agrément au Code des Investissements.

Deux sociétés sont éligibles au régime des investissements spécifiques.

Il s'agit de :

- EKA WORLD SAS, pour son projet de construction et d'exploitation d'un éco-parc de loisirs dans la vallée du Sitatunga, arrondissement de Zinvié, commune d'Abomey-Calavi ; et de
- BENIN GAS TRANSFORMATION AND SOLUTIONS SA, pour l'installation d'une conduite de gazoduc reliant la centrale électrique de Maria-Gléta à la zone industrielle de Glo-Djigbé et la construction d'une station de décompression de gaz naturel comprimé, dans la zone industrielle de Glo-Djigbé.

La réalisation de ces deux projets va impacter positivement les secteurs touristique et industriel autant qu'elle contribuera à la création d'emplois décents.

II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la reconstruction des Centres hospitaliers départementaux (CHD) de l'Atacora et de la Donga.

A la suite d'un audit réalisé en 2018, il a été recommandé de reconstruire le CHD Atacora afin de relever la qualité des infrastructures et subseqüemment celle des prestations au profit des usagers.

Quant au CHD Donga, mis en service en 2014 alors que le chantier était inachevé, il nécessite une mise aux normes pour assurer la disponibilité du paquet de services essentiels.

Les travaux une fois achevés garantiront la fonctionnalité optimale de ces deux centres hospitaliers, leur permettant de jouer un rôle d'hôpitaux de référence par le renforcement de l'offre de soins dans les deux départements.

En vue de leur bonne exécution, la maîtrise d'œuvre complète intégrant les études de conception architecturale, les études techniques, d'impact environnemental et social, la surveillance et le contrôle, devra être conduite avec professionnalisme.

Aussi, le Conseil a-t-il marqué son accord pour la contractualisation avec des sociétés expérimentées et instruit les ministres concernés de veiller au suivi rigoureux des chantiers.

II-3. Contractualisation pour l'implémentation de la Plateforme de Recherche, d'Investigation et d'Analyse médico-légale (PRIAM).

L'absence d'un dispositif d'analyse ADN constitue une faiblesse structurelle majeure dans le fonctionnement de la chaîne judiciaire des pays de la sous-région. Cette lacune impacte négativement la célérité des procédures, la résolution des affaires criminelles complexes et la souveraineté de l'État en matière de gestion des données sensibles.

Aussi, le PRIAM se veut-il une solution pertinente, visant à doter l'État d'un laboratoire national d'analyse ADN autonome, conforme aux standards internationaux.

Le projet consistera notamment en :

- la mise en place d'un laboratoire modulaire robotisé de 220 m², entièrement équipé, adapté aux conditions climatiques locales ;
- la formation certifiante de l'équipe technique dédiée ainsi qu'en des sessions spécifiques à l'attention de l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire (Officiers de police judiciaire, magistrats, greffiers, experts techniques) ;
- un accompagnement opérationnel suivi par un laboratoire d'hématologie médico-légale européen pendant deux ans, avec assistance à l'exploitation, transfert de compétences et appui à l'obtention de l'accréditation ISO 17025.

Cet ensemble intégré a l'avantage d'assurer la pleine opérationnalité du laboratoire au bout d'un an et l'accréditation internationale à l'issue de la deuxième année. Il est à signaler qu'en Afrique subsaharienne, un seul laboratoire de même type dispose actuellement de cette accréditation.

Au demeurant, la mise en œuvre de ce projet fera du Bénin le pôle régional de référence en analyse ADN, en raison des retombées évidentes telles que la maîtrise des données génétiques nationales ; l'accélération des procédures criminelles et l'amélioration du taux de résolution des enquêtes.

II-4. Nouvelle dénomination de l'aéroport de Cotonou.

Dans une logique de simplification et d'efficience, il apparaît judicieux de procéder à l'actualisation du nom dont l'énoncé s'avère trop long et difficile à mémoriser.

Par ailleurs, dans la pratique, l'évocation du titre de la personnalité dont l'infrastructure porte le nom, ou du quartier qui l'abrite, n'est pas indispensable.

Aussi, le Conseil a-t-il retenu que l'aéroport s'appelle désormais « Aéroport Bernardin GANTIN de Cotonou ».

Le ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable accomplira les diligences nécessaires à cette fin.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été retenu sous cette rubrique, l'organisation au Bénin de :

- la deuxième édition du Forum national sur les Objectifs de Développement Durable en décembre 2025 ;
- la phase finale de la compétition "Professional fighters league" (PFL AFRICA) du 13 au 22 décembre 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ A la Présidence de la République

Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APiEX)

Monsieur Eric AKOUTEY

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Inspecteur général des Régies financières

Monsieur Kokou Angelo AGOGNINOU

✓ Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Conseiller technique à la Sécurité

Contrôleur général de Police Enock Marcel Omonlola LAOUROU.

Fait à Cotonou, le 3 décembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

